



Palement des droits de succession

Par **MATECAT**, le **04/06/2012 à 18:15**

Bonjour,
Suite au décès d'une tante célibataire, j'ai reçu un projet de déclaration de succession, les droits s'élèvent à 2 079, 00 € pour chacun des héritiers nous sommes 6 neveux et nièces.
CETTE SUCCESSION se décompose comme suit :
Propriété évaluée 57900,00
Forfait mobilier

Par **Michel**, le **05/06/2012 à 23:22**

bonjour, rn
Quelle est votre question ?

Par **francis050350**, le **12/06/2012 à 15:42**

Bonjour, rn
La question me semble simple . L'héritier trouve que c'est pas beaucoup . rn
Mais avant le fisc est passé en prenant 55 % (environ 34800 €) et le notaire le reste (environ 12000) soit le résultat que voilà !

Par **francis050350**, le **14/12/2012 à 08:37**

Bonjour , rn
Calcul exact . rn
Chacun reçoit 1/6ème de l'héritage (57800 - 5%)/6 ; et un abattement de 1500 € taxé à 55 % :